



Centre de ressources en éducation aux médias
www.reseau-crem.qc.ca

MÉMOIRE

Présenté au

**Ministère de la Culture et des Communications
dans le cadre de la consultation publique sur les principes
et les moyens d'action à inscrire dans la
politique du cinéma et de la production audiovisuelle**

Montréal, le 29 juillet 2002

LE CENTRE DE RESSOURCES EN ÉDUCATION AUX MÉDIAS (CREM)

Le Centre de ressources en éducation aux médias (CREM) a été créé en 1998 par un regroupement d'éducatrices et d'éducateurs, de chercheuses et de chercheurs impliqués dans l'éducation aux médias depuis plusieurs années au Québec. Il rassemble aujourd'hui des partenaires individuels ou issus d'associations et d'institutions des secteurs privé, public et parapublic engagés dans les milieux de l'enseignement et de la recherche, des communications, des médias et du monde associatif.

Le CREM est un organisme autonome et sans but lucratif enregistré en vertu de la Loi sur les compagnies, Partie III (L.R.Q., chap. C-38. Art. 218) sous le matricule 1148843502 depuis le 27 septembre 1999. Il est lié par un protocole d'affiliation à la Faculté d'éducation de l'Université du Québec à Montréal et associé au RÉCIT national du domaine des langues.

Il contribue, dans la mesure de ses moyens, à l'infusion de l'éducation aux médias au sein des pratiques pédagogiques dans le milieu scolaire québécois. Il accompagne, sur demande, les personnels scolaires (directions d'écoles et de services éducatifs des commissions scolaires, conseillers pédagogiques, enseignants) dans leur appropriation du « Domaine général de formation : Médias » du nouveau programme de formation de l'école québécoise. Le CREM dispense des activités de formation et de consultation, produit des ressources pédagogiques et documentaires et réalise des recherches.

Le CREM poursuit aussi des objectifs de sensibilisation du grand public (adultes) à la lecture et à la gestion critique des médias.

L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

L'éducation aux médias postule que toutes productions diffusées par les médias, quel qu'en soit le genre, alimentent des savoirs de base : pensée critique, diversification des sources, etc., qui servent de référence à chaque individu pour juger lui-même des réalités ou des événements et pour prendre des décisions éclairées dans sa vie personnelle de consommateur et de citoyen. L'éducation aux médias s'adresse à l'individu qui fait usage des médias. Elle s'intéresse principalement à la presse écrite, à la télévision, à la radio, à l'Internet, à la publicité et au cinéma. Elle apprend à appliquer la pensée critique aux productions médiatiques de tout ordre pour être capable d'agir et d'avoir du pouvoir à leur égard.

Faire de l'éducation aux médias, c'est considérer les productions médiatiques comme des « documents », c'est travailler sur la compréhension de leur contenu et c'est identifier leurs sources et la manière dont ils sont construits, diffusés et consommés. C'est s'interroger sur les modalités de leur réception, et c'est chercher à comprendre leurs incidences en identifiant et en se prononçant sur les idées, les valeurs et les points de vue qu'ils véhiculent. C'est « savoir lire entre les lignes ».

COORDONNÉES

Michel Pichette, directeur
Centre de ressources en éducation aux médias (CREM)
Faculté d'éducation, local N-R105
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) Canada H3C 3P8
Tél. : (514) 987-3000 poste 2559 – Télécopieur : (514) 987-7801
www.reseau-crem.qc.ca
crem@uqam.ca

INTRODUCTION

La presse d'information, le cinéma et la production audiovisuelle ne souffrent pas tant d'un problème de variété de produits que d'accessibilité à une diversité de productions (québécoises et mondiales) et à une pluralité de sources. On peut à cet égard appliquer bon nombre des analyses et des propositions qui ont été exprimées à l'hiver 2001 dans le cadre des auditions publiques organisées par la Commission de la culture lors de la consultation générale portant sur « Les impacts de propriété dans l'industrie des médias et des télécommunications sur la qualité, la diversité et la circulation de l'information et sur la culture québécoise ».

Nous nous permettons ici de souhaiter que la présente consultation ne subisse pas le même sort qu'a réservé jusqu'ici le gouvernement aux recommandations de la Commission de la culture de 2001. Nous nous permettons aussi de souhaiter que le ministère de la Culture et des Communications (MCC), comme il le souligne lui-même clairement dans les principes généraux de la politique qu'il entend actualiser, logera vraiment le public au rang de ses réelles priorités en consacrant des moyens adéquats à la réalisation d'actions qui devraient lui être spécifiquement destinées.

Eu égard à la nature et aux activités de notre organisme, les réflexions et les propositions que nous exprimerons dans ce mémoire sont principalement reliées aux objectifs de la priorité 2 du document de consultation produit par le ministère, à savoir « la démocratisation de l'accès aux œuvres ». Nous traiterons plus particulièrement des moyens à prendre pour développer l'éducation et la sensibilisation des jeunes publics et pour favoriser l'accès du public québécois à un cinéma et à des productions audiovisuelles diversifiées.

I

DÉVELOPPER L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION DES JEUNES PUBLICS

Nos réflexions et recommandations porteront ici sur le rôle de l'école, la démarche pédagogique et les outils qu'il nous apparaît nécessaire de développer pour que l'école puisse intervenir dans l'initiation et la sensibilisation des jeunes à une consommation diversifiée, plurielle et critique des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles.

1. L'école doit prendre en compte l'expérience médiatique des jeunes qui joue un rôle déterminant sur leurs choix cinématographiques et audiovisuels.

Au Québec, les enfants de 2 à 11 ans consacrent en moyenne 16,4 heures par semaine à regarder la télévision pendant que les 12-17 ans y consacrent 15,4 heures¹. Lorsqu'ils arrivent au préscolaire, ils ont déjà visionné plus de 5 000 heures d'émissions de télévision qu'ils continuent de regarder au primaire et au secondaire tout en s'exposant à des contenus de plus en plus variés. Aussi importante soit-elle dans leur vie, la

¹ *État de la situation sur le cinéma et la production audiovisuelle au Québec*, Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Québec, 2000, page 236.

télévision n'est cependant pas le seul média qu'ils fréquentent. En plus des émissions de télévision conçues à leur intention et celles qui s'adressent aux adultes, leur univers médiatique est aussi constitué de publications (récits, encyclopédies, bandes dessinées), d'images, de dessins, d'affiches, de photos, de sites web, d'émissions de radio, de publicités, de musiques, de chansons, de magazines, d'images et de sons du téléjournal ou des grands titres et textes de journaux qu'ils perçoivent, lisent furtivement ou dont ils entendent parler dans leur environnement immédiat².

À cette consommation éclatée de produits médiatiques, où la présence du cinéma et de l'audiovisuel comme leur promotion sont déjà fort importantes, s'ajoutent bien entendu les visionnements de films en salle ou sur vidéocassettes et DVD, les jeux vidéo, les vidéoclips et les bandes sonores de films sans compter les produits dérivés inspirés d'émissions de télévision et de films (livres de bricolage, figurines, cartes à jouer, vêtements, etc.) et les magazines ciblés pour eux dans lesquels se retrouvent à pleine page des articles promotionnels déguisés sur les vedettes du jour de la télévision et du cinéma.

Tous les matins, les élèves arrivent ainsi à l'école la tête pleine de ces informations, de ces promotions et de ces messages qu'ils ont captés dans les médias. Cet univers est le référent culturel principal de leurs relations avec leurs amis où leurs échanges gravitent autour des héros et vedettes qui inspirent leurs valeurs et leurs comportements (imitation des styles, manières de parler, de se vêtir...). C'est aussi le référent culturel qui détermine principalement leur rapport avec leurs choix d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Bref, les enfants du primaire et les adolescents du secondaire vivent dans un univers médiatique quotidien où les œuvres cinématographiques et audiovisuelles qu'on présente et dont on parle sont celles qui bénéficient des supports promotionnels les plus puissants. Et les chiffres le démontrent, c'est bien évidemment ces œuvres que les jeunes iront voir. L'univers médiatique des jeunes est comme un vaste centre commercial, un monde quotidien de réception et d'interaction où ils s'ouvrent progressivement au « monde », loin des adultes. Avec leurs images, leurs sons, leurs musiques et leurs mots, les médias mettent les jeunes en contact avec des informations qu'ils intègrent dans leurs réflexions, qui alimentent leurs actions et leur vie culturelle. Un monde où ils décident eux-mêmes dès le plus jeune âge de leur consommation.

2. La diversification des choix cinématographiques et audiovisuels des jeunes et le développement des auditoires de demain présupposent le développement du jugement critique.

Diversifier ses choix dans l'autonomie implique un apprentissage. L'expérience médiatique quotidienne des jeunes pose une problématique dont il faut traiter et dont il faut résoudre les enjeux bien avant de décider d'introduire à l'école quelque forme que ce soit d'éducation cinématographique.

Il faut d'abord offrir aux jeunes les moyens de développer leur propre jugement critique par l'acquisition de connaissances sur les médias qu'ils fréquentent déjà afin qu'ils

² Voir l'étude réalisée par Jacques Piette sur L'univers médiatique des jeunes du préscolaire, du primaire et du secondaire à l'adresse web : www.reseau-crem.qc.ca/projet/aqui3.htm

deviennent capables d'agir et d'avoir du pouvoir à leur égard. Il s'agit de leur offrir les moyens de devenir des utilisateurs lucides capables de s'approprier un maximum d'informations de toutes sortes au regard d'une vision personnelle; leur offrir les moyens de devenir des acteurs éclairés en mesure de faire face aux problèmes reliés à la gestion de l'abondance médiatique, à l'influence et aux effets persuasifs des médias et de leurs promotions sur leur vie individuelle et collective, sur leur imaginaire, leurs valeurs esthétiques et leurs choix de consommation. C'est là leur offrir les outils de base qui permettent la découverte de l'importance de la diversité et de la pluralité des sources de toute production médiatique, dont le cinéma. Des moyens qui permettent de comprendre que le cinéma et les productions audiovisuelles dont on parle quotidiennement ne sont pas les seuls qui existent, qu'il y a place pour faire des découvertes et, comme citoyen et consommateur, d'exiger leur diversification et leur pluralisme.

On a l'habitude de dire que les jeunes sont plus compétents que la plupart des adultes (notamment leurs enseignantes et enseignants) concernant les médias et la production des médias. Bon nombre d'adultes ont l'impression que cette familiarité du jeune avec les médias conduit ainsi au développement d'une véritable compétence médiatique que plusieurs associent à l'émergence d'une pensée critique chez l'élève. Or cette connaissance bien réelle qu'a le jeune des productions médiatiques ne signifie pas qu'il en soit pour autant un utilisateur critique. Bien au contraire, même s'il acquiert, au fil de son expérience en tant que consommateur assidu, une foule de connaissances sur les contenus des médias (le jeune est souvent très au fait des différentes techniques que mettent en œuvre les médias dans la production de leurs messages, et il est familier avec bon nombre des codes symboliques par lesquels les médias communiquent leur représentation du monde), il a toutefois très rarement l'occasion d'exercer une véritable pensée critique à propos des productions médiatiques. Pour lui, la relation qu'il entretient avec les productions médiatiques s'inscrit résolument dans un rapport de divertissement motivé par le plaisir qu'il en retire. Toute autre relation avec les médias lui apparaît de prime abord comme une démarche étonnante, dont il saisit cependant l'intérêt et la portée motivante lorsqu'il en fait l'expérience en classe comme le démontre clairement les résultats de l'évaluation que notre Centre vient de terminer sur une expérience concernant les médias d'information (presse écrite, télévisuelle, radiophonique et web)³.

Dans la réception médiatique ordinaire qu'ils font des informations diffusées par les médias, il est en effet souvent bien difficile aux jeunes d'éviter l'impression que les médias sont *transparents* et qu'ils présentent la réalité telle qu'elle est. Les médias semblent plutôt fonctionner comme une fenêtre ouverte sur le monde dont ils parlent. Les photos « collent » naturellement au texte. Image, cadrage, montage, commentaire, bruitage forment un tout qui n'est aucunement perçu comme un assemblage ou une construction⁴.

Seule la capacité d'adopter une position plus « surplombante » vis-à-vis de la communication médiatique permet d'éviter cette confusion et d'enrichir du même coup la fréquentation des médias et le choix qu'on en fait. Elle fournit la possibilité de distinguer

³ *Rapport d'évaluation de « Médias d'information en classe : Moi, je sais lire entre les lignes »*, Centre de ressources en éducation aux médias, Montréal, juillet 2002.

⁴ Piette, J., cité par T. De Smedt et J.-F. Giguère dans leur communication « Travailler avec les médias et éduquer aux médias. Domaine du développement personnel et de l'enseignement moral », Colloque *Éducation aux médias*, Université Laval, 21-22 octobre 1999, Québec, page 3 (non publiée).

plus nettement les dimensions occultées par notre perception médiatique ordinaire : le contenu dont on parle et le processus de communication médiatique par lequel ce contenu est mis en forme, diffusé et perçu par nous. Cela favorise une prise de conscience qui nous amène, d'une part, à comprendre un ensemble de notions relatives aux processus de construction qui président à la diffusion des informations médiatiques et, d'autre part, à développer une attention nouvelle à notre propre activité de récepteur-utilisateur des médias⁵. Cette démarche permet de prendre une distance critique qui nous « décolle de la réception instantanée » pour interroger la qualité et la justesse de ce que les médias nous communiquent.

Cette démarche correspond tout à fait à la mission de l'école et s'intègre tout particulièrement au nouveau programme de formation de l'école québécoise dont le domaine général de formation « Médias » est l'une des voies d'entrée majeure.

Le développement du jugement critique des jeunes à l'endroit des productions cinématographiques et audiovisuelles offertes par le marché actuel constitue l'une des principales voies par laquelle l'école peut jouer un rôle pertinent au regard des grands enjeux québécois concernant la diversification et la sensibilisation des publics au cinéma et aux productions audiovisuelles. En effet, le rôle de l'école n'est pas de faire des jeunes des spécialistes du cinéma et de l'audiovisuel. L'acquisition de connaissances nécessaires sur le cinéma revêt en fait un caractère secondaire par rapport à son projet éducatif central, qui doit être de chercher à développer les habiletés de réflexion critique et créatrice des jeunes, le développement de la curiosité et le goût de la découverte.

3. *L'éducation et la sensibilisation des jeunes aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles demandent à l'école de reconnaître et d'intégrer de nouveaux langages, de nouvelles technologies d'expression à ses enseignements et de nouvelles façons de faire.*

L'éducation aux images-sons-mouvements (avec ou sans intégration de textes) et aux technologies qui les rendent possibles, l'éducation à la lecture des documents de tout genre et de formes médiatiques variées qui recourent aux langages différents de l'écriture traditionnelle, sont encore bien étrangères à l'école et aux enseignantes, enseignants. Leur introduction dans la formation des personnels enseignants et dans l'enseignement lui-même se bute aux résistances culturelles de l'école à considérer ces langages pertinents par rapport à l'écrit et à la quasi-inexistence d'ouvrages pédagogiques et didactiques sur le sujet, qui permettent de savoir comment les intégrer. Enfin, cette difficulté tient aussi beaucoup au fait que les connaissances produites sur ces questions viennent d'univers disciplinaires comme celui des communications et de la création médiatique avec lesquels peu de ponts ont encore été établis avec le monde de l'éducation, exception faite du mode d'utilisation en classe de productions médiatiques comme outil d'accompagnement pour illustrer certains enseignements ou comme unique techniques d'expression.

D'autre part, il va sans dire que l'intégration dans l'enseignement de *documents* faisant appel à d'autres supports que l'imprimé suppose que l'école puisse avoir accès aux équipements qu'ils nécessitent pour leur écoute et leur visionnement, tout comme aux

⁵ De Smedt, T. et Giguère, J.-F., pages 2-3.

documents médiatiques eux-mêmes dans un contexte où les coûts d'acquisition (droits d'auteurs, etc.) sont dans plusieurs cas inabordables.

Enfin, de nouvelles façons de faire l'enseignement s'imposent dès lors qu'on introduit les médias comme le cinéma dans l'enseignement scolaire. Au plan de la pédagogie, cela demande de favoriser la participation active des élèves et la prise en compte de leurs choix, de leurs expériences et de leurs connaissances propres des médias. Cela exige le développement d'une démarche de co-investigation où les élèves apprennent par des observations personnelles accompagnées de connaissances (théoriques, techniques, etc.) et d'enseignants qui les aide à maîtriser leur propre apprentissage. Cela demande aussi une organisation et une gestion du temps d'enseignement qui permettent la mise en place des conditions favorables à la *réception* des productions par les élèves et au travail subséquent sur ces dernières.

L'éducation et la sensibilisation des jeunes aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles sont possibles à l'école, du préscolaire au secondaire, dans la mesure où elles ne se limitent pas seulement à des activités occasionnelles. Elles doivent plutôt être « infusées », intégrées aux enseignements dans l'esprit du nouveau programme de formation de l'école québécoise pour favoriser ainsi un réel transfert des apprentissages dans la vie quotidienne des jeunes. Une telle approche n'exclut pas des interventions plus spécifiques, spécialisées ou ponctuelles, dans le cadre scolaire ou parascolaire. Elle met cependant l'accent sur l'importance pour l'école contemporaine de reconnaître que ces productions et ces documents, qui font appel à des dimensions et à des technologies d'expression et de diffusion différentes de celles auxquelles elle s'est habituée, doivent dorénavant être intégrées dans ses enseignements. Elle propose cette intégration pour favoriser le développement de personnes, de citoyens et de consommateurs critiques, exigeants et curieux tout au long de leur vie. Mais cela suppose du temps et des moyens.

C'est pourquoi nous proposons :

- 1) que le ministère de la Culture et des Communications mette sur pied un programme ayant pour objectifs :
 - a) de soutenir financièrement la création d'un programme de formation continue à l'intention des personnels enseignants, sur l'éducation aux médias, dont le cinéma, les productions audiovisuelles et les nouveaux médias dans le cadre du nouveau programme de formation de l'école québécoise ainsi que son organisation et son accessibilité;
 - b) de favoriser le développement de la recherche didactique et pédagogique en éducation aux médias (dont les langages de l'image, le cinéma, les productions audiovisuelles, les nouveaux médias) et sur la connaissance des expériences médiatiques des jeunes, en particulier les moins de 15 ans ;
 - c) de favoriser le développement de la formation initiale universitaire des enseignantes et enseignants en éducation aux médias, dont les langages de l'image, le cinéma, les productions audiovisuelles et les nouveaux médias ;

- d) de soutenir financièrement le développement d'un site web présentant des démarches pédagogiques et de la documentation appropriée pour accompagner le personnel enseignant dans des activités d'éducation aux langages et aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles à l'intérieur d'activités d'enseignement intégrées au nouveau programme de formation de l'école québécoise ;
 - e) de favoriser la création d'un répertoire diversifié et de qualité d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles québécoises et étrangères, sa promotion et son accompagnement d'un soutien financier adéquat :
 - à l'intention des écoles ;
 - et des services de garde en milieu scolaire ;
 - d) de soutenir financièrement l'intégration du cinéma et des œuvres audiovisuelles dans le cadre de la Quinzaine annuelle Éducation – Médias.
- 2) que la Régie du cinéma, Télé-Québec, la Grande Bibliothèque, la Cinémathèque québécoise, le milieu cinématographique, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Culture et des Communications et les autres organismes d'éducation pertinents concertent leurs actions, leurs ressources et leurs savoirs dans le but de favoriser le développement de l'éducation aux médias, dont le cinéma et les productions audiovisuelles, dans le cadre du nouveau programme de formation de l'école québécoise.

II

FAVORISER L'ACCÈS DU PUBLIC QUÉBÉCOIS À UN CINÉMA ET À DES ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION DIVERSIFIÉES

Le cinéma et la production audiovisuelle dépassent largement la sphère du seul loisir auquel on persiste encore à les confiner. Ils appartiennent à l'univers de la culture contemporaine. Avec tous les autres médias, le cinéma et les productions audiovisuelles supplantent aujourd'hui largement les grandes institutions traditionnelles de transmission de la culture comme l'école et la famille. Leurs productions touchent tous les aspects symboliques et imaginaires de la vie. Ces médias sont devenus des agents dominants dans la production et la transmission de l'ensemble des manières de penser, de sentir et d'agir qui façonnent la culture des personnes et des collectivités. Par leur diffusion massive d'informations et de fictions de tous ordres, par leur grande accessibilité et par leur présence quotidienne dans nos vies, le cinéma et les productions audiovisuelles dominent l'espace culturel de nos sociétés. Ils contribuent à former l'opinion publique en matière de vie sociale, politique et économique. Ils influencent quantité de valeurs qui affectent les relations humaines, les modèles esthétiques et de consommation. Leurs productions concernent intimement l'ensemble des connaissances et des habiletés dont chaque personne a besoin pour s'adapter, se situer et évoluer dans son environnement physique et social. Elles alimentent un « savoir de base » qui sert de cadre de référence pour juger des réalités ou des événements et prendre des décisions.

Cela justifie la nécessité de donner une priorité aux moyens permettant d'offrir aux publics l'accès à la plus grande diversité possible d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles. Il serait, en effet, bien vain de parler

d'éducation et de sensibilisation des jeunes publics si rien ne change de ce côté. Face à une offre de moins en moins diversifiée, comme le soulignent et le décrivent éloquemment les documents du ministère, il faut prendre les moyens qui permettent de changer la situation.

La diversification de l'offre doit être conjuguée à celle de la pluralité des sources et de la liberté de choix. Elle doit favoriser l'accès aux oeuvres québécoises, mais aussi à celles d'autres cultures et nationalités dont il nous est rarement donné la possibilité de découvrir la richesse de la pensée, de l'imaginaire et du regard différent. Il est ici question de culture et d'ouverture au monde tout autant que de se prémunir collectivement et individuellement contre les risques d'appauvrissement de notre propre imaginaire.

Garantir à la population l'accès à des offres d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles diversifiées et plurielles constitue l'un des premiers rôles qu'il appartient à l'État d'exercer en tenant compte que le cinéma ne se réduit plus qu'au seul visionnement en salle, mais englobe toutes les formes de consommation domestique que rend maintenant possibles le développement technologique. Cette offre diversifiée et plurielle doit être rendue possible et elle doit bénéficier des supports promotionnels et de diffusion adéquats.

C'est pourquoi nous proposons :

- 1) que la politique qu'entend actualiser le MCC réaffirme et renforce les mesures de la *Loi sur le cinéma* afin de favoriser le développement d'une distribution, d'une exploitation et d'une diffusion diversifiées et plurielles des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles sur le territoire québécois et particulièrement en région ;
- 2) que des mesures incitatives soient mises en place pour favoriser la présentation de courts métrages québécois en première partie des projections principales en salle ;
- 3) que des mesures incitatives soient mises en place pour que tous les télédiffuseurs (incluant les chaînes spécialisées) respectent un quota de diffusion d'œuvres cinématographiques québécoises et étrangères (excluant celles des « majors » américains) comme cela existe pour la chanson de langue française à la radio ;
- 4) que des mesures incitatives soient mises en place pour que les télédiffuseurs intègrent un plus grand nombre d'œuvres étrangères (excluant celles des « majors » américains) dans leur programmation destinée aux enfants ;
- 5) que soit institué un programme soutenant financièrement les télévisions communautaires autonomes pour qu'elles puissent diffuser des oeuvres de courts métrages de jeunes auteurs québécois ;
- 6) que soit réalisée une étude stratégique, de concert avec tous les agents concernés, dont les médias écrits, électroniques et numériques, pour identifier les moyens d'accroître la promotion des oeuvres cinématographiques québécoises et étrangères (excluant celles des « majors » américains).

Les réflexions et les propositions que nous exprimerons dans ce mémoire sont principalement reliées aux objectifs du document de consultation traitant de « la démocratisation de l'accès aux œuvres ». Nous abordons plus particulièrement la questions suivantes :

a) les moyens à prendre pour développer l'éducation et la sensibilisation des jeunes publics;

et

b) les moyens à prendre pour favoriser l'accès du public québécois à un cinéma et à des productions audiovisuelles diversifiées.

1. *L'école doit prendre en compte l'expérience médiatique des jeunes qui joue un rôle déterminant sur leurs choix cinématographiques et audiovisuels.*

2. La diversification des choix cinématographiques et audiovisuels des jeunes et le développement des auditoires de demain présupposent le développement du jugement critique, de la curiosité, etc.

3. L'éducation et la sensibilisation des jeunes aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles demandent à l'école de reconnaître et d'intégrer de nouveaux langages, de nouvelles technologies d'expression à ses enseignements et de nouvelles façons de faire : le nouveau programme de formation.